

Délibération 2023-011

SEANCE DU 09 MARS 2023

Date de la convocation : jeudi 02 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric).

Absents excusés : GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique

Secrétaire de séance : BEHELLE Anthony

Objet : POLE CULTUREL – DESHERBAGE MEDIATHEQUE LOUISE READ

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 20 janvier 2022, il avait été autorisé à procéder au désherbage du fonds de livres de la médiathèque « Louise Read » au profit de l'association Espoir Santé pour le Téléthon.

Il propose deux aménagements à cette décision :

1/ proposer les livres désherbés aux établissements scolaires de la commune avant de les donner à l'association.

2/ revoir la destination des ouvrages du fonds local : en effet, la médiathèque dispose d'un fonds local conséquent qui regroupe des documents ayant pour sujet aussi bien la ville de Saint Sauveur le Vicomte que le Pays de Caux.

Il a été décidé de recentrer le fonds local sur des thèmes plus précis ayant trait à l'environnement de la médiathèque :

- La ville de Saint Sauveur le Vicomte
- Les marais et la forêt
- Barbey d'Aurevilly

Certains livres ayant pour sujet la Normandie ou autres ont été remis dans les rayons documentaires généraux. Concernant les documents désherbés du fonds local, les archives départementales de la Manche se sont montrées intéressés par certains. D'autres pourraient être proposés aux communes concernées.

Dans ces deux cas, si les établissements scolaires, les communes ou les archives départementales ne sont pas intéressés, les livres seront donnés à « Espoir Santé » pour revente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner un avis favorable à ces nouvelles modalités de désherbage du fonds de la médiathèque « Louise Read »,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Eric BRIENS